



COMpte Rendu du Conseil Municipal

Morbihan

SEANCE DU Jeudi 28 Mai 2015

Le Conseil Municipal s'est déroulé sous la présidence de Monsieur JAHIER Freddy, Maire.

Présents : M. JAHIER Freddy, Maire, Mme VINCENT Dominique, M. LE GAL Jean-Pierre, Mme MORVAN Laurence, M. DURAND Daniel, M. HENRY Jean-Luc, Mme DUMONT Nathalie, Mme AUDO Estelle, M. JOSSO Franck, M. LE BAYON Jean-Yves, Mme RAUH Jutta, M. STEPHAN Jean, François, Mme BROUDIC Marie-Bernard, M. BARBIER Christian

Absent(s) ayant donné procuration : M. DREANO Gilles à M. JOSSO Franck, Mme GAIN Marie-Laure à Mme DUMONT Nathalie, Mme SPEGAGNE Martine à M. LE BAYON Jean-Yves, M. BERNARD Anthony à M. HENRY Jean-Luc

Mme RICOU Amandine

Secrétaire de séance : M. LE GAL Jean-Pierre

Réf : 2014-01

PROCES VERBAL DE LA SEANCE EN DATE DU 31 MARS 2015

Le procès verbal de la séance en date du 31 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 18 Contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2014-02

CHOIX DU NOTAIRE POUR TOUTE TRANSACTION EFFECTUEE PAR LA COMMUNE

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 31.03.2015 il a été choisi une étude notariale pour la signature des actes de vente des terrains à commercialiser au lotissement du grand pré.

Puis il propose que pour des raisons de commodité et de suivi des actes, la même étude soit choisie, à savoir l'étude de Maitres MICHAUT et MICHAUT-LESURTEL notaires associés à GRAND CHAMP, pour toute transaction avec la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 18 Contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2014-03

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE VILLA VICENTINA - CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDE POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'après une phase préparatoire effectuée par un agent du Loc'h Communauté, mis à disposition de la commune à titre gratuit dans le cadre de la mutualisation

des services, il va être procédé à une consultation en vue de choisir un bureau d'étude qui sera chargé du projet d'aménagement de la place Villa Vicentina et de la halte multimodale.

Monsieur Le Maire précise qu'en fonction de l'estimation des coûts la réalisation des travaux sera effectuée sur un ou plusieurs exercices.

Le conseil municipal accepte ces propositions.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 18 Contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2014-04

CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDE EN CHARGE DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de lancer la révision du Plan Local d'Urbanisme qu'il convient de mettre en conformité avec les nouvelles Lois.

A cet effet il sera procédé à une consultation en vue de choisir un bureau d'étude en charge de ce dossier.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 18 Contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2014-05

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que par contrat la collectivité a confié à la SAUR l'exploitation par affermage de son service d'assainissement collectif.

Puis il présente l'avenant n°2 à la convention de délégation par affermage du service d'assainissement collectif visé le 24 décembre 2010. Cet avenant a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la collectivité confie au délégataire les obligations relatives à la mise en oeuvre de la réforme de la réglementation visant la prévention des dommages causés aux réseaux lors de travaux.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n°2 tel qu'il figure en annexe.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 18 Contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2014-06

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE RIPAM

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que en 2004, dans la logique de coopération intercommunale, les communes de l'ancien canton de GRAND CHAMP avaient décidé de s'associer dans le cadre d'un RIPAM (relais intercommunal parents assistants maternels) La convention de partenariat étant arrivée à échéance au 31 décembre 2014, il convient de le renouveler.

Dans le cadre du transfert du service du RIPAM au sein de Loc'h communauté à compter du 1er janvier 2016, il est proposé de renouveler cette convention pour une durée de 1 an du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Après en avoir délibéré le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise Monsieur Le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 18 Contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2014-07

DEMANDE DE PROLONGATION DU CONTRAT PASSE POUR LES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le Maire,

- vu l'échéance du contrat de la convention passée avec l'association PEP 56 pour l'organisation et la

gestion des activités périscolaires, des activités extrascolaires et des TAP/ contrat du 01.09.2014 AU 31.08.2015,

- vu la nécessité d'avoir une lecture complète des résultats sur une année entière, tant du point de vue qualitatif que quantitatif,
- vu qu'il conviendrait de procéder à une délégation de service public, dont la procédure est longue et complexe, dans les meilleures conditions,
- vu l'intérêt qu'il y aurait à faire coïncider dates de contrats et années civiles (bilans CAF),

Propose à l'assemblée de reconduire la convention existante pour une durée de 4 mois soit jusqu'au 31.12.2015.

Après en avoir délibéré et considérant que les besoins sont désormais bien identifiés, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 18 Contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2014-08

MODIFICATIONS A APPORTER A LA DELIBERATION FIXANT LE PRIX DE VENTE AU LOTISSEMENT DU GRAND-PRE

Monsieur Le Maire, rappelle à l'assemblée le prix de vente au lotissement Le Grand Pré a été fixé par délibération du 26 septembre 2014 à 77.01€ le M² TVA sur marge incluse.

Puis il fait part de la modification du lot n°3 entraînant une augmentation de surface de ce lot, et de l'ensemble de la surface vendue de 35m².

Considérant que le tableau des surfaces était annexé à la délibération, il convient d'opérer les deux modifications suivantes:

- 1- la surface du lot n° 3 est de 446 m² (et non plus de 411m²)
- 2- La surface totale vendable est de 7953 m² et non plus 7918m²

En conséquence de quoi, après en avoir délibéré le conseil municipal décide de remplacer l'annexe précisant les surfaces des 17 lots par le présent.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 18 Contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2014-09

TIRAGE AU SORT EN VUE DE L'ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE AUX JURY D'ASSISES 2016

Le tirage au sort effectué en séance sur la liste générale des électeurs de la commune, en vue de constituer la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés a donné les résultats suivants:

- Monsieur Monji RAFANOHARANA
- Monsieur Gwénaél MONTERRAIN
- Monsieur Jean-Claude LE GUILLAN

(Résultat du vote : Aucun, Pour : 0 Contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2014-10

MISE EN CONCURRENCE A EFFECTUER POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de lancer une consultation afin de remettre en concurrence le marché passé pour les contrats d'assurance.

Cette consultation se fera dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal par délibération en date du 10 avril 2014 modifiée le 23 juin 2014.

Le conseil municipal en prend acte.

(Résultat du vote : Aucun, Pour : 0 Contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2014-11

FIXATION D'UN TARIF DE LOCATION DE TABLES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a acheté un lot de tables en vue de les mettre à disposition des associations de la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal fixe le tarif de location à 1€50 l'unité. Il est précisé que le mobilier ne sera pas loué aux associations extérieures.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 18 Contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2014-12

DELIBERATION DE PRINCIPE DE MISE A DISPOSITION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EMPRISE DE LA FUTURE BRETELLE D'ACCES A L'AGGLOMERATION

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de prendre une délibération de principe de mise à disposition, du Département, de l'emprise de la future bretelle d'accès à l'agglomération. (voie latérale de la RD 767)

Ces parcelles, la A 1861 en totalité et la A 1862 pour partie, feront l'objet d'une proposition d'acquisition par le Département avant transfert dans le domaine public.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du département, la valeur du terrain sera fixé par France Domaine.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 18 Contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2014-13

TARIF A FIXER POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN COLLEGE, D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire fait part de la demande reçue du collège Eugène GUILLEVIC en vue d'utiliser les créneaux disponibles à la salle omnisports de COLPO, leur gymnase étant en travaux de rénovation.

Après en avoir délibéré le conseil municipal émet un avis favorable à cette mise à disposition de la salle omnisports dans la mesure des disponibilités du planning et fixe le tarif d'utilisation à 5€/heure.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 18 Contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2015-14

INFORMATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur Le Maire:

- Signale qu'il a fait procéder au retrait de deux véhicules du domaine privé de la commune (place Villa Vicentina)
- Fait part de la demande d'ouverture de l'ALSH le mercredi matin. Un large échange s'instaure entre les élus faisant part des résultats des sondages réalisés, des diverses modalités et conditions de faisabilité.
- Informe que comme toutes les communes de Loc'h Communauté il a demandé une étude prospective des capacités financières de la commune.
- Indique qu'il sera procédé en début d'année 2016 à un recensement général de la population sur la commune.
- Fait part du rapport de l'analyse de la SATESE concernant la station d'épuration. Madame BROUDIC signale que le jour de la visite de la station par les écoles il y avait beaucoup d'algues vertes.
- Remet à chaque élu une information sur le programme des travaux à intervenir sur la RD 767 reçu du Conseil Départemental

Monsieur Franck JOSSO:

- Informe l'assemblée qu'il a déposé en mairie, à disposition du public, une information reçue de la

Préfecture concernant la sécurité des domiciles. La même information a été mise sur le site de la commune.

- La mise en place de radars pédagogiques est reportée à l'automne.
- Le permis piéton a donné de bons résultats, tous les enfants, reçus ou non, ont été récompensés pour leur participation. Un permis vélo est envisagé.

Madame Laurence MORVAN:

- Fait état de la prochaine réunion concernant l'organisation de la virade qui se tiendra le 18 juin à la nouvelle salle et de la récente assemblée générale de la Mission Locale.

Monsieur Daniel DURAND:

- Indique qu'il convient de modifier le règlement de la nouvelle salle en ce qui concerne les activités associatives récréatives, une fois par mois, de 14h à 17h, du lundi au vendredi.
- Fait part de l'étude menée pour le matériel à acquérir pour le nettoyage de la salle, indique qu'il y aura lieu de changer de chaudière pour le bâtiment de l'école et de la poste. Pour ce dernier point il sera fait appel au service de conseil en énergie partagé.

Monsieur Jean-Luc HENRY:

- Fait état de l'étude sur la mutualisation des services techniques.
- Fait part de la réflexion menée sur l'utilisation du site de l'étang de la forêt (la visite d'un site similaire en Mayenne a été effectuée).

Monsieur Jean-Yves LE BAYON:

- Signale que la campagne de lutte contre le frelon asiatique est terminée.

Madame Jutta RAUH:

- Fait part d'une réunion du comité départemental du tourisme, concernant l'embellissement des communes, à laquelle elle a assisté, ainsi que de la visite effectuée, par la commission patrimoine de Loc'h Communauté, sur les sites du château de Coët Candec et de la chapelle du Burgo.

Monsieur Christian BARBIER:

- Demande où en est la numérotation des villages. Il est répondu que Monsieur DREANO le traite, mais qu'actuellement absent il fera état de l'avancement prochainement.

Fin de séance à 23h.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Pierre LE GAL.